

## Projet d'un commerce multiservice

Réuni le 24 août sous la présidence de Philippe Dambriane, maire de Monteaux, le conseil municipal, a délibéré des points suivants.

**Création alimentation générale multiservice.** Cette création a été approuvée par 14 voix pour et 1 abstention. Elle comprendra une boucherie-charcuterie-traiteur, un dépôt de pain, pâtisserie et divers services.

**Tarifs des logements locatifs.** Le conseil a approuvé les nouveaux tarifs des logements locatifs de la commune : 420 € pour le logement situé 48, rue de la Vallée, et 500 € pour le logement situé 2, rue Saint-Denis. Ces nouveaux tarifs prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

**Food-truck.** Par 9 voix pour et 6 contre, le conseil fixe le droit de place temporaire du food-truck à 5 € par soirée y compris le branchement électrique, à

compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

**Syndicat mixte du bassin de la Cisse.** À l'unanimité le conseil autorise le maire à signer la convention du Syndicat mixte du bassin de la Cisse pour la surveillance et la gestion du vannage de Monteaux sur le ruisseau du Mesland.

**Tarifs des cimetières.** Pour 2 à 3 places caveau en l'état : 1.250 € + prix de la concession ; 4 à 6 places caveau en l'état : 1.750 € + concession. La concession sur 15 ans vaut 150 € ; 30 ans : 220 € ; 50 ans : 300 €. La concession perpétuelle est supprimée. Le tarif du caveau provisoire est fixé à 20 € par jour au-delà de 3 jours. Pour la case 2 places au columbarium, pour 30 ans : 325 € ; case 4 places columbarium 30 ans : 650 €. L'ouverture d'une case au columbarium a été supprimée. La dispersion des cendres est quant à elle gratuite.